

Conseil d'administration du vendredi 13 janvier 2017  
**Allocution du président Jean-Christophe Barjon**  
**Orientation des travaux de l'Unca 2017 & 2018**

Madame le président, messieurs les présidents, mes chers confrères et amis,

Je commencerai mon propos en adressant à chacune et chacun d'entre vous tous mes vœux les meilleurs pour la nouvelle année 2017, en souhaitant tout particulièrement la réussite collective de nos efforts au service des Carpa et de notre profession, mais aussi pour vous tous à titre professionnel et personnel.

Dans la longue lignée des présidents de notre Union depuis sa création par le bâtonnier Claude Lussan, chacun a su marquer sa mandature d'une empreinte déterminante dans l'évolution de l'Unca qui en fait aujourd'hui une Institution technique indispensable à nos Carpa et au-delà à l'ensemble de notre profession.

Récemment, je pense particulièrement au président Sylvain Caille qui, à la demande de certains ordres dont les plus importants, a su trouver une solution de maintenance et de stabilisation du logiciel Cliordre, malgré ses nombreux dysfonctionnements, et a su proposer une évolution majeure pour le barreau français avec la conception et la mise en œuvre de la version-socle de barreau on line, dont le déploiement devrait être achevé pour le 31 mars prochain. Nous en reparlerons.

Je pense également à l'action de mon ami, le président Jean-Charles Krebs qui a doté avec le président Sylvain Caille notre Union de statuts rénovés et avec lequel nous avons travaillé à la préparation de la réforme indispensable de la Commission de contrôle des Carpa et à la mise en place de la Commission de régulation.

Sous sa présidence, l'Unca a accompli des progrès majeurs dans l'accompagnement de nos Carpa et les travaux d'harmonisation des procédures de contrôle permettant cohérence et efficacité renforcée de ceux-ci.

C'est sous sa présidence également qu'en 2014, l'Unca a organisé à Paris l'important colloque sur le thème « La Carpa, outil d'autorégulation et de sécurisation financière ».

Un second colloque a été organisé en avril dernier sous la présidence de Marc Bérenger sur le thème « Le concours de la Carpa à la protection de l'ordre public économique ».

Ces manifestations ont permis de renforcer la crédibilité de notre Institution et l'efficacité de nos Carpa dans la lutte contre la fraude et le blanchiment.

Le président Marc Bérenger, en introduction du colloque de 2016, avait indiqué que « si nos interlocuteurs reconnaissent la valeur ajoutée des contrôles de nature déontologique effectués par la Carpa, ils semblent considérer que l'intervention de la Carpa pourrait perturber la vision d'ensemble de la traçabilité des fonds ».

Le Président Bérenger avait également conclu que les Carpa devaient impérativement préserver le secret professionnel, tout en veillant à assurer la traçabilité de ce qui ne relevait pas du secret professionnel.

Equilibre subtil qui a trouvé sa traduction dans la modification récente du code monétaire et financier.

Tout en saluant à nouveau *tous* mes prédécesseurs, je souhaite rendre un hommage particulier au président Marc Bérenger.

Son discours à l'issue de son dernier conseil d'administration du 2 décembre dernier était empreint d'une rare intensité et d'une émotion qui a profondément touché chacun d'entre nous présent.

Son intelligence, sa détermination, sa force de caractère dans des épreuves si douloureuses suscitent l'admiration et le respect de tous.

Il a su poursuivre tout au long de son mandat les actions essentielles entreprises par l'Unca au service des Carpa et des ordres et a accompli sa tâche sans relâche jusqu'au 31 décembre dernier.

Au nom de toutes les Carpa regroupées dans notre fédération, au nom de chacun des membres du conseil d'administration et du comité exécutif, je voudrais le remercier très chaleureusement et très amicalement pour tout ce qu'il a accompli.

Je vous propose de le nommer, par acclamation, président d'honneur de l'Unca.

Il va être difficile de succéder à de telles personnalités, mais heureusement, cher Marc, tu as bien voulu m'associer à la préparation de toutes les décisions et de toutes les actions menées par l'Unca sous ta présidence.

Ce travail en commun, cette formation que tu as bien voulu dispenser, avec tant de gentillesse et de délicatesse, me permettent aujourd'hui d'être dans l'action dès le début de mon mandat.

Bien sûr, ce n'est qu'avec le concours de vous tous, chers confrères du conseil d'administration, et avec l'aide des vice-présidents de droit, président du Conseil national des barreaux, président de la Conférence des bâtonniers et bâtonnier de Paris, que nous pourrons ensemble faire progresser l'Unca au service des Carpa.

Je tiens à cet égard à accueillir chaleureusement les nouveaux élus et réélus qui viennent de prendre leurs fonctions d'administrateur au 1<sup>er</sup> janvier et qui vont participer avec ardeur à notre conseil auquel ils participent déjà depuis leur élection en juin dernier à Rouen.

Je citerai les présents, Gilles-Robert Lopez, Virginie Eicher-Barthélemy, Jean-Charles Negrevergne et les administrateurs réélus, Sylvie Amiel et Bernard Bouliou ainsi qu'Olivier Paulet, pour les féliciter à nouveau et les remercier de leur engagement.

Et naturellement, ajouter que c'est grâce à la qualité exceptionnelle des équipes de l'Unca que nous pouvons espérer réaliser nos ambitions et les développements qui sont attendus.

Sans les citer tous, je souhaiterais demander vos applaudissements pour notre directeur, Karim Benamor, dont le talent, l'intelligence et le professionnalisme sont reconnus par tous.

J'ajouterai naturellement à mes remerciements Béatrice Tardy, Eric-Alexandre Miller, Laurent Monnier et Thierry Martin et à travers eux tous les collaborateurs qui avec un dynamisme et une compétence extraordinaire permettent d'accompagner les Carpa au quotidien et à l'Unca d'assurer les développements informatiques, leur déploiement et leur maintenance dans des conditions d'efficacité unanimement saluées.

Enfin, une reconnaissance toute particulière pour Christiane Tauran avec les collaboratrices du secrétariat qui assure avec dévouement et compétence la continuité et l'organisation de nos instances. Sans oublier Christine Haberthur qui veille sur les aspects financiers et sociaux des 28 salariés qui œuvrent rue de Rennes.

Dans quelques instants, nous allons élire les membres du comité exécutif pour la mandature 2017/2018.

La tâche de ces membres est lourde puisque les administrateurs qui le composent sont appelés à se réunir chaque mois, à participer aux nombreuses réunions régionales que nous organiserons pendant l'année 2017 et enfin à participer aux différentes commissions qui seront créées afin de proposer de nouvelles actions dans des domaines particuliers.

Au quotidien, les dizaines de courriels échangés entre les services de l'Unca, les membres du comité exécutif et le président démontrent s'il en était besoin que c'est véritablement une tâche extrêmement prenante qui attend nos confrères qui y seront élus.

« *Rien ne se fait sans un peu d'enthousiasme* » écrivait Voltaire. Assurément ils en auront beaucoup.

C'est d'autant plus vrai que l'Unca est confrontée en 2017 à de nouveaux défis qui vont mobiliser l'attention et l'énergie de ses équipes et de ses élus.

#### Le déploiement de bol (barreau on line)

Vous le savez, l'Unca a développé depuis 2012, la version-socle du logiciel bol destiné à remplacer le tronc commun et l'outil de gestion des tableaux d'inscription des ordres existant dans LdesO (ex-Cliordre) mais aussi doter tous les ordres qui n'étaient pas informatisés pour la tenue du Tableau et s'en remettaient à leur Carpa.

Ce logiciel dispose de nombreuses fonctionnalités utiles aux ordres.

L'Unca travaille en étroite collaboration avec la Conférence des bâtonniers pour le déploiement de ce logiciel qui nécessite naturellement avant sa mise en exploitation des travaux préparatoires et une formation des personnels des ordres.

Il faut saluer l'action de la Conférence et de son président Yves Mahiu mais aussi du bâtonnier Bruno Blanquer qui œuvre sans relâche à cette mise en œuvre depuis de nombreux mois.

Cependant, malgré ces efforts communs, un certain nombre d'ordres doivent encore fournir des efforts importants pour assurer cette migration avant la date limite du 31 mars prochain, date à laquelle le système d'information de la profession et notamment le Rpva ne sera plus alimenté par les données du Tronc commun mais exclusivement par barreau on line.

C'est une date essentielle pour assurer la continuité de l'exercice professionnel des avocats.

Les services de l'Unca, avec le concours actif de la Conférence sont mobilisés pour réaliser cet objectif mais, naturellement, l'action des Ordres est déterminante pour permettre cette indispensable évolution.

Nous avons aussi transmis au Gie Barotech, constitué en juin 2016, par un certain nombre de grands Barreaux dans le but de développer des fonctionnalités supplémentaires qui pourront se connecter à bol, les données techniques utiles pour exploiter les données saisies par l'intermédiaire de webservices rendus opérationnels dans les délais prévus.

Nous sommes ici à un tournant majeur de la structuration informatique et organisationnelle des barreaux et le concours actif et diligent de chacun est indispensable et urgent pour tenir les délais et assurer une mise en exploitation harmonieuse dans le calendrier requis et ce notamment pour satisfaire à la nouvelle obligation pour les ordres créée par la loi J21 de transmettre au Cnb des données d'annuaire structurées.

L'Unca pour sa part n'a jamais ménagé ses efforts et poursuivra ses diligences avec efficacité et professionnalisme dans ce but.

Dans ce contexte, nous multiplions également les formations assurées tant à Paris dans les locaux de l'Unca que dans les ordres eux-mêmes, grâce à l'expertise et la diligence de nos collaborateurs.

Concernant le logiciel LdesO (logiciels des Ordres), anciennement Cliordre, il faut rappeler que les contrats d'utilisation ont été résiliés au 31 décembre 2016 et qu'il a été proposé aux 53 ordres toujours utilisateurs de ce logiciel et de ses fonctionnalités, d'en assurer la maintenance dans le cadre d'un nouveau contrat jusqu'à la date ultime du 31 décembre 2018.

Certains se sont émus d'une apparente augmentation du montant de la redevance de maintenance due aux termes de ce nouveau contrat.

Je voudrais rappeler que ce montant correspond seulement à la répartition du coût mutualisé de cette maintenance qui était jusqu'alors supporté pour partie sur les ressources propres de l'Unca, c'est-à-dire des Carpa alors que cela ne concernait que quelques ordres.

Il est d'autant plus essentiel de se fonder sur la réalité des coûts qu' l'Unca, dans le cadre de sa mutualisation au profit des Carpa doit développer dès 2017 les actions nouvelles prioritaires qui ont été définies lors de l'assemblée générale à Rouen en juin 2016.

### Nouvelle ligne digitale

L'Unca doit impérativement développer une nouvelle ligne informatique en remplacement des logiciels contrôles et gestion des Maniements de fonds Gcmf et contrôles et gestion des séquestres Gcsc afin que les Carpa disposent d'outils modernes et structurants.

La Carpa on line (la COL après le BOL) dont il a été possible de voir la préfiguration lors de notre dernière assemblée générale doit en effet permettre la dématérialisation du traitement des opérations de maniements de fonds et le renforcement de leur traçabilité et de leurs contrôles.

La nouvelle ligne digitale doit permettre à nos confrères d'accéder rapidement et à tout moment et en toute sécurité à leur Carpa pour effectuer les opérations de maniements de fonds et permettre ainsi aux Carpa de traiter avec efficacité et gains de productivités les opérations qui leur sont confiées.

La convergence souhaitée entre cette nouvelle ligne digitale Carpa et les logiciels métier que nous utilisons dans nos cabinets doit également assurer une sécurisation accrue des échanges et un gain de temps significatif pour nos cabinets et pour nos Carpa.

Enfin, dans le cadre de regroupement de Carpa souhaité par beaucoup d'entre elles, le déploiement de ces nouveaux outils informatiques permettant la dématérialisation des échanges facilitera de façon considérable les rapprochements envisagés.

C'est donc un sujet stratégique majeur dont l'enjeu a été clairement décrit dans la feuille de route qui a été tracée.

Cette évolution doit aboutir dans les délais les plus rapides et c'est pourquoi le dialogue instauré entre l'équipe informatique de l'Unca et celle de la Carpa de Paris doit permettre une accélération significative du processus de développement.

Les 128 Carpa de France doivent toutes répondre aux mêmes exigences légales et réglementaires et ont toutes les mêmes besoins en termes de système d'informations.

Face à des exigences renforcées de contrôles des opérations de maniements de fonds accessoires à une opération juridique ou judiciaire, le rôle de l'Unca est de veiller à ce que nos Carpa se dotent des outils les plus performants.

### Assistance aux contrôles déontologiques

La lutte contre le blanchiment et la fraude en général a été considérablement développée encore récemment par la transposition de la quatrième directive européenne dans le cadre de l'ordonnance du 1er décembre 2016 et également par l'adoption de la loi dite Sapin II en novembre 2016.

Les Carpa ne sont pas assujettis aux obligations de déclarations de soupçons.

Nous l'avons évité en 2013 lorsque l'article 10 quinquies de la loi sur la grande délinquance économique et financière avait été adoptée à l'unanimité en première lecture à l'Assemblée nationale, puis retirée en deuxième lecture ; nous n'avions pas ménagé nos efforts... mais nous étions attendus par les pouvoirs publics.

Cette disposition prévoyait tout simplement d'assujettir les Carpa dans le dispositif de lutte anti-blanchiment en les ajoutant à l'article L. 561-2 du code monétaire et financier qui vise notamment notre profession d'avocat.

En revanche, nous sommes en tant qu'avocats assujettis aux obligations de vigilance, de prévention et de déclarations de soupçons.

Ces obligations de vigilance et de prévention ont été accentuées, notamment par les dernières dispositions légales que j'évoquais, en obligeant les assujettis à disposer dans chaque cabinet d'une organisation de prévention et de contrôle des risques.

Or, la Carpa, Institution partenaire du cabinet d'avocat, peut et doit lui apporter l'assistance la plus efficace pour lui permettre de remplir ces obligations.

C'est pourquoi chaque Carpa pourra se doter, grâce à la mutualisation technique des moyens fournis par l'Unca, d'un contrôle amélioré de la conformité des opérations confiées par nos confrères.

Pour ce faire, l'Unca qui reçoit chaque jour, par la synchronisation effectuée par chaque Carpa, les données traitées par celles-ci en managements de fonds, pourra confronter ces données – nom des tiers - à celles de bases de données afin de s'assurer si des alertes automatiques se déclenchent lors de cette confrontation.

Dans l'affirmative, l'Unca fera connaître aussitôt l'alerte à la Carpa concernée de sorte que celle-ci puisse poursuivre ses investigations déontologiques en tenant compte des informations remontées.

C'est dans ce but que nous avons instruit en 2016 un dossier devant la Cnil et obtenu en juillet 2016 la publication au Journal officiel d'une autorisation de la Cnil permettant cette confrontation de données dans un but d'assistance aux contrôles.

La mise en œuvre de ce nouveau service devrait être effective à la fin du premier trimestre 2017.

### Assistance de premier niveau aux placements financiers

Naturellement, l'Unca ne saurait exercer une quelconque mission de conseil en placements financiers.

Il revient à chacune de nos Carpa de s'entourer des conseils avisés de professionnels réglementés et assurés pour cette mission.

Cependant, il est demandé fréquemment à l'Unca si tel ou tel type de placement qui leur est proposé a déjà été retenu par d'autres Carpa, ou ce qu'il convient d'en penser.

Jusqu'à présent, nous rappelons les obligations légales et réglementaires qui s'imposent aux Carpa, et notamment l'article 4 de l'arrêté du 5 juillet 1996 qui précise que « les placements effectués par chaque caisse doivent garantir la représentation des fonds placés, laquelle devra être effectivement assurée aux échéances respectives des instruments financiers choisis comme support de placement ».

Cette même disposition précise également que « ces placements doivent répondre aux exigences de liquidité suffisante au regard des flux constatés et des échéances prévisibles ».

La situation est donc différente selon chaque Carpa et la structure de son portefeuille, de ses volumes de flux et de ses encours.

Nous pourrions donc effectuer ces rappels et, en fonction de chaque demande, avec l'assistance d'un professionnel, proposer un ensemble de questions à se poser ou à poser à son partenaire financier afin de compléter l'analyse que doit réaliser chaque Carpa.

Il s'agit donc d'une simple assistance, dite de premier niveau, contribuant à l'instruction du placement proposé par le partenaire financier.

Grâce à la mutualisation opérée par l'Unca, cette analyse et ces échanges d'informations initiaux pourront être effectués à moindre coût.

Il s'agit, notamment pour les Carpa qui ne disposent pas de conseil extérieur, d'être en mesure de mieux apprécier l'opportunité de la décision qui leur revient en matière de placements financiers.



Enfin, notre commission financière renforcera ses actions, notamment en direction de la Fédération bancaire française afin d'assurer la défense et la protection des Carpa, ainsi que l'échange d'informations utile à tous dans le cadre de leurs relations avec leur banque de flux afin de faciliter l'actualisation de leur convention avec leur partenaire financier.

Je rappelle à cet égard l'obligation pour chaque Carpa de disposer d'une convention écrite avec sa banque de flux, précisant les délais de garantie de bonne fin irrévocable des opérations de maniements de fonds.

C'est le sens de l'article 13 de l'arrêté du 5 juillet 1996 au titre de la garantie de bonne fin accordée à chaque mouvement.

Nous savons que certains établissements financiers tentent d'insérer des clauses complexes à ce titre qui pourraient avoir pour effet de remettre en cause cette garantie fondamentale de l'irrévocabilité des encaissements à une date précise.

### Formations

Je vous l'ai indiqué, l'Unca, organisme de formation, doit jouer un rôle majeur pour permettre aux collaborateurs et administrateurs de Carpa d'assurer une formation continue, toujours plus exigeante et dans des conditions de coût accessible en raison de la mutualisation.

Nous devons compléter notre offre de formation de façon significative, tant les besoins exprimés sont importants.

Ces formations se dérouleront dans les locaux de l'Unca à Paris et dans chaque barreau qui en fera la demande mais, à nouveau, les coûts seront moindres si nous pouvons privilégier les formations centralisées et plus nombreuses.

### Les réunions régionales

Déjà programmées pour cinq d'entre elles à Perpignan, La Rochelle, Lille, Ajaccio et Lyon.

### Communication

Ce terme générique recouvre naturellement une multitude d'actions que nous devons renforcer de façon significative afin d'assurer la défense et la protection de nos Carpa, ainsi que leur développement.

Nous avons tous constaté à l'occasion de la préparation du projet de loi de finances 2016 que les pouvoirs publics ont imaginé de lever une contribution de 15 millions d'euros sur l'ensemble des Carpa, afin de contribuer au financement de l'aide juridique.

Dans ce cadre, les articles de presse à l'époque n'ont pas manqué de présenter les Carpa comme de riches institutions dotées de « magots » au profit des avocats.

Naturellement, les médias ne s'intéressaient nullement aux missions légales des Carpa, tant en ce qui concerne l'aide juridique, sa gestion, son administration et le coût supporté par la profession à ce titre.

Ils ne s'intéressaient pas davantage à la mission légale de contrôle et de sécurisation des maniements de fonds dans l'intérêt public, mais bien uniquement à de supposés produits financiers considérables qui alimentent tous les fantasmes.

Il est difficile de répondre de façon rationnelle à des attaques simplistes.

Il semble donc que nous devrions faire davantage œuvre de pédagogie en mettant en place une véritable stratégie de communication permettant de mettre en évidence les missions d'intérêt public assurées par les Carpa sous le contrôle des ordres.

Expliquer les missions, les objectifs poursuivis et les moyens matériels et humains nécessaires à leur mise en œuvre permettrait sans doute de conforter la légitimité des Carpa et leur utilité publique.

Cette dernière crise peut être une opportunité pour réagir et anticiper afin d'éviter de nouvelles difficultés.

Comme le disait Winston Churchill, « *Un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité. Un optimiste voit l'opportunité dans chaque difficulté* ».

Enfin, cette communication doit naturellement s'étendre auprès de nos confrères étrangers qui ont déjà adopté le système Carpa, ainsi qu'auprès de ceux qui souhaitent mettre en place ce système dans leur barreau.

Le rôle de l'Union internationale des Carpa, créée en 2013 à Marseille, sous la présidence du bâtonnier Bernard Vatiez, est donc essentiel à cet égard et il convient que l'Unca apporte toute l'assistance nécessaire à la diffusion de notre concept pour en assurer « l'universalisation ».

Nous renforcerons ainsi le concept original français par l'implantation de Carpa dans le plus grand nombre de barreaux étrangers.

### L'aide juridique

L'Unca, à la demande de la Conférence des bâtonniers, a participé aux travaux du groupe de travail animé par le président Jean-Luc Forget qui a présenté récemment un rapport et quelques 49 propositions de réformes du système de l'aide juridique.

Je sais que les présidents Bérenger et Krebs, ainsi naturellement que Karim Benamor et également notre nouvelle administratrice de Thionville Virginie Eicher-Barthélémy, se sont particulièrement impliqués dans les travaux de ce groupe de travail, travaux qui se poursuivent en 2017 avec la participation de l'Unca.

Nous étions à Bruxelles la semaine dernière pour rencontrer nos confrères belges dans le cadre de la comparaison des systèmes d'aide juridique européens.

Il est en effet indispensable qu'un organisme, « savant » pour reprendre les propos du bâtonnier Blanquer, puisse apporter sa contribution dans le cadre de réflexions et de discussions concernant l'aide juridique qui constitue, toujours sur le plan technique, l'un des cœurs de métier de notre Union.

L'Unca assure en effet la conception, le développement, la maintenance, et surtout l'évolution de tous les logiciels permettant la gestion des missions aide juridique pour l'ensemble des Carpa, à l'exception de celle de Paris.

Il est donc indispensable que son expertise soit demandée pour chaque projet d'évolution de l'aide juridique de façon à en mesurer le coût technique, la durée de développement et, en un mot, la faisabilité des propositions échangées.

### Conclusion

Le programme d'actions est dense et nous devons à nouveau réaliser des objectifs toujours plus ambitieux avec des moyens contraints et dans un souci de juste mutualisation et de développement utile pour notre profession.

Puisqu'il est d'usage de conclure un discours par une citation, je l'ai vérifié en relisant les discours de mes prédécesseurs, je vous proposerai celle de Winston Churchill à nouveau, « *Pour réaliser une chose vraiment extraordinaire, commencez par la rêver. Ensuite, réveillez-vous calmement et allez d'un trait jusqu'au bout de votre rêve sans jamais vous laisser décourager* ».